
A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 20 février 2024, son Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire.

Cet avis public est fait conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

Donné à Dolbeau-Mistassini, le 21^e jour de février 2024.

La secrétaire générale,

Annie Tremblay, avocate
Service du secrétariat général et des communications